

Département de Maine et Loire  
Arrondissement d'Angers  
Commune de JARZE VILLAGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 15 juin 2026

Convocation du 11 juin 2026  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers présents : 24

Conformément au Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021, un extrait de la présente séance a été publié sur le site internet de la commune de JARZE VILLAGES.

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois de juin à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, CHAPON, GUILLEUX, DOISNEAU, FOIN, BALLON, MAUXION, BOURDIN, LUCIEN, CONSTANT, BELLARD, RABOUIN, LEGOESBE, BODIN, RAOUL, LECOMTE, CHERRE, INGLEBERT, MOUSSAY LE MARREC, GERFAULT, BAUM, BURY.

**Absentes excusées** : Mme Anita MAUXION donne pouvoir à Mr Dominique FOIN  
Mme Ophélie GANEAU donne pouvoir à Mr Jean-Marie BOURDIN  
Mme Solenn MOGUEDET donne pouvoir à Mr Dominique GERFAULT

**Secrétaire de séance** : Mr Dominique FOIN

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE POUR LES CLASSES D'ENSEIGNEMENTS SPECIALISES AVEC LA COMMUNE DE BAUGE-EN-ANJOU**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec la commune de BAUGE-EN-ANJOU, afin de prendre en charge les frais de scolarité d'un enfant de Jarzé Villages qui y est scolarisé pour bénéficier d'un enseignement spécialisé (classe ULIS) pour l'année scolaire 2025/2026 :

- Participation pour un élève d'élémentaire : 492 €  
soit une participation totale de 492 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention.

Certifié conforme,  
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

